



Photo de Laurent SANCHEZ

BOZAS n'a pas été épargnée par les dernières pluies alors même qu'il a quelques temps nous nous plaignions de la sécheresse....

En quelques heures, lors de ces deux épisodes de pluie, la commune a reçu plus de 500 millimètres d'eau au mètre carré.

Si nous ne déplorons pas de victimes, les dégâts sont importants. Nombre d'arbres (parfois centenaires) sont tombés. Des coulées de boue ont rendu certaines routes dangereuses, voire impraticables et inaccessibles.

Les procédures administratives ont été engagées immédiatement. Ainsi la commune a été retenue dans l'arrêté préfectoral constatant l'état de catastrophe naturelle (arrêté du 25 septembre 2023) permettant à nos concitoyens concernés de saisir rapidement leur assurance.

En ce qui concerne nos chemins communaux, les expertises conduites après les deux épisodes pluvieux avec le concours du service "Soutien aux communes d'ARCHE Agglo" ont permis de dresser un bilan chiffré qui établit à plus de 42 000 euros HT le montant des travaux nécessaires à leur remise en état – somme considérable pour le budget communal de 300 000 euros en fonctionnement. La préfecture a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle. La nature de ces dégâts concerne des biens non assurables qui ne permettent pas de bénéficier du dispositif de l'état de catastrophe naturelle.

Par ailleurs, dans ce **BOZAS INFOS numéro 14**, deux sujets doivent appeler particulièrement votre attention, la définition des nouvelles règles d'urbanisme concernant notre commune et les bouleversements que l'arrivée de la fibre optique et la suppression annoncée du réseau cuivre vont entraîner dans nos vies quotidiennes.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Noël approche, nous n'oublions pas nos aînés, la municipalité organise à leur intention le traditionnel repas de fin d'année le dimanche 17 décembre salle Aimé DELOCHE à partir de 11h 30.



Les conséquences des vents tempétueux et des pluies diluviennes, des chemins devenus torrents

L'évolution des règles en matière d'URBANISME

En adhérant à Arche Agglo en 2017, les communes du Pays de Saint Félicien ont intégré le périmètre du Syndicat mixte du SCOT du grand ROVALTAIN (Schéma de cohérence territoriale), qui organise les principes d'urbanisation sur son territoire.

En matière d'urbanisme, en 2012, la commune s'est dotée d'une "Carte communale" choisissant ainsi d'abandonner le RNU (règlement national d'urbanisme) et de concentrer les autorisations de construire dans le périmètre de cette Carte communale approuvée par arrêté préfectoral. **La zone couverte par cette carte est aujourd'hui quasiment saturée** et il est nécessaire de réfléchir aux conditions de l'urbanisation future de la commune.

Celle-ci doit s'inscrire dans le cadre du SCOT évoqué ci-dessus et répondre aux exigences imposées par les nouvelles dispositions législatives et notamment celles qui sont définies par la loi du 22 août 2021 dite loi "Climat et résilience".

C'est dans ce contexte que Monsieur FABRE, directeur du SCOT du grand ROVALTAIN, a été invité le 12 octobre pour présenter aux conseillers municipaux l'ensemble du dispositif réglementaire actualisé. Les nouvelles règles d'urbanisme contraintes par la loi Climat et Résilience, qui fixe notamment l'objectif "zéro artificialisation nette" avec la réduction par deux par période de dix ans du rythme d'artificialisation des sols, ont été exposées.



Ce cadre juridique nouveau et contraignant va nécessiter dans les prochaines semaines l'organisation de nouvelles réunions de la commission « Urbanisme » du conseil municipal afin de définir et préparer les nouveaux documents d'urbanisme (carte communale, PLU, PLUI...) qui établiront les nouveaux droits à construire dans la commune. Le conseil municipal sera saisi de ses propositions.

Modernisation du réseau cuivreUne révolution technique est en marche

Dans le cadre de la modernisation des réseaux de télécommunication, **la fibre optique est en cours de déploiement sur tout le territoire national**. A l'heure où Internet a une place prédominante dans la vie de très nombreux français, le réseau cuivre atteint ses limites et ne peut plus suivre la demande grandissante des utilisateurs. La fibre optique offre des débits supérieurs et permet ainsi de meilleurs services que le cuivre. Le télétravail, les visioconférences, la santé en ligne et bien d'autres usages ont décuplé les besoins en débits. Le réseau fibre est non seulement le réseau le plus performant, mais c'est aussi le plus robuste et le plus fiable. De plus la fibre optique est moins gourmande en énergie : un abonné à la fibre consomme 4 fois moins de kWh qu'un abonné au cuivre.

En ce qui concerne **BOZAS**, le déploiement du réseau fibre est quasiment achevé et chacun peut désormais accéder à cette nouvelle technologie; ainsi, au 1^{er} août, dans la commune, 30% des abonnés au téléphone avaient opté pour ce transfert.

Parallèlement et par voie de conséquence, le réseau cuivre actuel va être progressivement supprimé, ainsi, à BOZAS, la commercialisation des services correspondants sera interrompue en janvier 2026 et, **en janvier 2027, l'ensemble du réseau cuivre actuel sera supprimé sur notre commune, COLOMBIER LE VIEUX et ARLEBOSC**, puis la suppression du réseau cuivre déjà effective sur une partie du territoire national va continuer de s'étendre progressivement jusqu'en 2030.

Que faut-il faire ?

Pour assurer la continuité des services de téléphonie dont vous disposez, il est nécessaire d'anticiper et de vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de celui de votre choix pour préparer au plus tôt la migration de tous les services installés sur cuivre (téléphonie et internet) vers une autre technologie (fibre optique, satellite, 4G...). Vous pouvez également consulter le site ministériel: trshautdebit.gouv.fr

Lors de deux réunions organisées l'été dernier à Colombier par les opérateurs (Orange en tant que gestionnaire du réseau cuivre et fibre et ADN (Ardèche-Drome Numérique), syndicat mixte chargé du déploiement de la fibre optique), nous, élus des trois communes concernées à ce stade, avons demandé qu'une information claire soit diffusée à l'ensemble de la population, notamment à l'occasion par exemple d'une réunion publique. La même demande a été réitérée par l'ensemble des maires des 41 communes d' ARCHE Agglo réunis le 9 novembre dernier à Mauves.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

11 novembre 1918 : 105^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918

Comme le rappelait dans son message M Sébastien LECORNU, ministre des Armées, le 11 novembre n'est pas seulement une date. C'est devenu le rassemblement de tous les Français et désormais, le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

Comme chaque année, c'est avec solennité que nous nous sommes retrouvés pour commémorer la signature de l'armistice du 11 novembre 1918.



A BOZAS, la cérémonie s'est déroulée devant le monument aux Morts à 11 heures, heure à laquelle le clairon a sonné sur le champ de bataille en 1918.

Le message de la Fédération des Anciens combattants a été lu avec beaucoup d'émotion par Léa WILLEMS, collégienne.

Après le dépôt de gerbe, la minute de silence et la Marseillaise, le maire a procédé à la lecture du message ministériel.

À l'issue de la cérémonie, Monsieur **Joseph DELOCHE** président de l'association des Anciens Combattants a proposé aux nombreuses personnes présentes de partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

Un nouvel employé communal, bienvenue Monsieur GUILLERMIER

Au départ de Monsieur Rémi BERJON dont le contrat de travail s'est achevé le 30 septembre dernier, la commune a recruté un nouvel agent polyvalent pour assurer l'ensemble des missions techniques que la gestion quotidienne d'une commune requière.

Monsieur **Jacky GUILLERMIER** a pris ses fonctions le 2 novembre, vous aurez le plaisir de le rencontrer ces prochains jours. Nous lui souhaitons une bonne intégration.

Qui êtes-vous monsieur GUILLERMIER ?

Je me prénomme Jacky, j'ai 54 ans. Jusqu'à présent, j'exerçais les fonctions d'agent de maîtrise aux services techniques de la commune d'AOSTE en ISERE.

J'avais ainsi en charge, outre les missions générales dévolues à ce type de service généraliste, l'entretien des espaces verts, l'entretien de la voirie et des travaux annexes notamment le déneigement...

Je dispose des différents permis utiles à l'exercice de ces diverses fonctions (poids lourds, CACES, conduite d'engins...).

Résidant dans la commune voisine d'EMPURANY, en rejoignant BOZAS, je souhaite mettre mes compétences au service d'une petite commune où les missions, multiples et variées me permettront de nouer des contacts avec les habitants.



La vie de nos associations, les présidents s'expriment

• Cette année, l'association **FAB "Fêtes Animations Bozassiennes"** a organisé des journées et soirée festives afin de dynamiser notre petit village. Toutes ces animations ont rencontré beaucoup de succès, ce qui nous motive d'avantage. Le 15 avril, nous avons organisé la chasse aux œufs en inter associatif, le 6 mai un barbecue et concours de pétanque. Lors de l'Ardéchoise, nous avons participé aux ravitaillements des coureurs. Une paëlla géante en inter associatif chapotée par notre équipe s'est tenue le 13 août sur la place du village. **Nous préparons également le 25 novembre le repas de la Sainte-Catherine apéritif, lasagnes.... un DJ animera cette belle soirée.**

Afin de remercier les personnes qui ont adhéré à notre association, nous les invitons le 8 décembre pour une petite soirée conviviale autour d'une raclette à partir de 18h30 salle Aimé DELOCHE.

Cordialement.

Isabelle HEROGUELLE



Chaude ambiance pour la paëlla du 13 août



La fanfare Ste Victoire



L'équipe au travail

6

• L'association **des Amis du bois Madame** a de son côté fait preuve de dynamisme en participant activement à toutes les manifestations qui se sont déroulées dans la commune et en organisant notamment :

- le 9 octobre à la salle Aimé DELOCHE, la réunion des onze clubs voisins afin de préparer le calendrier des manifestations interclubs pour l'année 2024. Le verre de l'amitié a conclu la séance.



Le programme annuel, c'est du sérieux !

- le 16 octobre, une rencontre interclubs qui a réuni environ 80 personnes des villages voisins. Les participants se sont affrontés aux cartes et à la pétanque. M et Mme SERRE ont remporté le concours de belote, Jean AGIER et Jean-Louis CROS celui de la pétanque.



Une assistance concentrée et un jury attentif

- l'opération "brioches" qui a, cette année encore, remporté un vif succès, 91 brioches pour 638 euros. Merci à tous les bénévoles pour leur mobilisation et à tous les généreux gourmands pour leur soutien.

Le jeudi 30 novembre aura lieu à l'auberge de Jameysse de DESAIGNES le repas de fin d'année au cours duquel les anniversaires seront fêtés.

Vous habitez BOZAS, vous êtes jeune de plus de 60 ans, rejoignez le club des **Amis du Bois Madame** **présidé par Jean-Louis DELOCHE** qui se réunit tous les jeudis salle Aimé DELOCHE de 14 heures à 18 heures pour partager un moment de convivialité.

Subventions aux associations

En complément de l'aide "en nature" que la commune peut leur accorder, le conseil municipal du 18 novembre a décidé l'attribution de subventions aux associations de BOZAS pour l'année 2024. Quatre associations:

- l'association communale de chasse (ACCA)
- les amis du bois madame
- l'association des anciens combattants
- et fêtes et animations à BOZAS

ont ainsi été encouragées à poursuivre leurs actions d'utilité publique et d'animation du village. Il a été décidé d'aider également les associations des communes limitrophes qui en avaient fait la demande au titre de l'accueil de jeunes de notre commune pour des activités sportives ou culturelles qui n'existent pas dans notre village.

La gestion des déchets ménagers évolue

La loi AGECL (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) prévoit de nouvelles obligations en matière de gestion des déchets ménagers applicables au 1^{er} janvier prochain. Dans ce contexte le 6 novembre une réunion d'information a été organisée à BOZAS par ARCHE Agglo concernant notamment le rôle et la nécessité du compostage des déchets alimentaires qui ne seront plus collectés.

A la fin de cette rencontre, les participants ont pu acquérir un composteur individuel moyennant la somme de 20€ (cf site de la mairie+ communiqué de presse).

Des composteurs sont toujours disponibles à la déchèterie de Colombier le Vieux.

Si vous souhaitez davantage de renseignements, vous pouvez vous rendre sur : <https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/dechets/bio-dechets-broyage-compostage>

Joie et tristesse

Nous avons enregistré avec tristesse le décès de madame Eveline SENTZ épouse BRACONNOT, le 25 juillet et celui de madame Colette BADOL épouse DEMARS, le 26 octobre. Nous adressons nos sincères condoléances à leur famille.

Faisant suite à la cérémonie du baptême civil du petit Axel ALEXANDRE, samedi 12 août a été célébré à BOZAS le mariage d'Emmanuelle LADOIRE et de Gaëtan ALEXANDRE, ses parents. Monsieur Fabien DELOCHE, conseiller municipal, a reçu le consentement des époux.

Nous adressons nos félicitations aux parents et présentons aux nouveaux mariés tous nos vœux de bonheur.



France Services, le retour du service public au sein du territoire

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, le dispositif national « France Services » a ouvert ses portes au printemps 2022 sur le territoire d'ARCHE Agglo, en co-portage avec la MSA Ardèche Drôme Loire. Répartis sur trois lieux, à moins de 20 minutes de chez vous, les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent gratuitement dans vos démarches avec un objectif d'accès aux droits pour tous autour de neuf opérateurs : Direction générale des finances publiques ; agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ; Point-justice ; Pôle Emploi ; Mutualité Sociale Agricole (MSA) ; Caisse nationale des allocations familiales ; Assurance maladie (CPAM) ; Assurance retraite (CARSAT) ; La Poste.

Formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle, ils délivrent une information de premier niveau (ex : déclaration de revenus, gestion du prélèvement à la source, renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise, retraite...) ; un accompagnement au numérique en lien avec les espaces publics numériques du territoire ; une aide aux démarches en ligne. Des postes informatiques sont accessibles en libre-service.

Contact : 04 75 07 07 50 franceservices@archeagglo.fr

Attention, la situation actuelle (Vigipirate – urgence attentat) nécessite une prise de rendez-vous avant déplacement.

Les horaires : **lundi** : 13h15-16h45 / **mardi** : 8h30-12h et 13h15-16h45 / **mercredi**:13h30-16h45

Jeudi : 8h30-12h et **vendredi** : 8h30-12h et 13h15-16h30



Saint-Félicien 14, place de l'Église



Vous pouvez faire connaître vos observations ou poser vos questions en vous adressant à Monsieur le maire, par courrier : Mairie 20 route de BOZAS 07410 BOZAS, ou par mèl : mairie@bozas.fr